

- Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève est inscrit en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;

2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :

- votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom

OU : si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

! | La date limite pour remettre la demande de bourse est le 21 octobre 2021.